

Vieillesse, quelle démarche d'offre mettre en place sur le patrimoine existant

RENCONTRE du 20 mai 2008

PROGRAMME

Aujourd'hui près d'un locataire HLM sur cinq a plus de 65 ans. Par choix bien souvent, mais aussi parce que la population âgée progresse bien plus vite que les capacités d'accueil en établissements spécialisés, un nombre croissant de personnes âgées et très âgées continueront de vivre à leur domicile, quelles que soient leurs capacités, les handicaps dont elles souffrent et leur état de santé. Plus de 85 % des personnes de plus de 80 ans vivent déjà à domicile et y vivront jusqu'à leurs derniers jours.

Cette tendance de fond implique le développement d'une offre adaptée à des souhaits forts comme l'autonomie, le confort, l'accès aux services et le refus de l'isolement. Les réponses formulées jusqu'à présent en termes d'adaptation de l'habitat s'avèrent insuffisantes. Elles doivent désormais se combiner avec la mise en place de services (de proximité, à la personne,...), avec la lutte contre l'isolement, et s'inscrire dans des modalités de gestion adaptées à cette population (communication, accompagnement lors d'interventions techniques,...). Compte tenu de l'ampleur des enjeux sur le parc existant, se pose enfin la question pour les organismes d'habitat social de la manière d'élaborer leur offre à l'attention des personnes âgées.

Il est proposé au cours de cette rencontre d'approfondir les réflexions à mener d'un point de vue technique, social, économique et partenarial.

- Comment identifier le degré de handicap des personnes âgées, anticiper sur son évolution et les éléments du patrimoine sur lesquels il sera nécessaire d'intervenir ?
- Comment les organismes de logements sociaux peuvent-ils construire leur démarche en cohérence avec leur stratégie patrimoniale et la politique de services portées par l'ensemble des acteurs (collectivités, tissu économique et associatif local, les bailleurs eux-mêmes...),
- Quelles adaptations sur l'habitat privilégier selon le degré de handicap, tout en trouvant le juste milieu entre ces interventions et les services de proximité ou à la personne? Certains services ne peuvent-ils pas ou ne pourraient-ils pas compenser certaines adaptations du cadre bâti ? Quels sont les critères d'arbitrage ?
- Quels impacts en termes de gestion locative, de gestion technique et de proximité, dans la durée ?
- Quels sont les acteurs mobilisables par les bailleurs pour construire cette offre ?

Autant de points qui feront l'objet de témoignages d'organismes et d'experts ainsi qu'une table ronde avec les différents partenaires concernés. Cette journée sera complétée par un atelier les 16 & 17 octobre 2008.

JOURNEE PRESIDEE PAR GAETAN LAZZARA – Habitat Marseille Provence

- 9H30 :** **ACCUEIL DES PARTICIPANTS**
Introduction de la journée par Mai Phuong HUYNH du PUCA
- 10h00 – 10h30** **Etude de l'AORIF / OPAC de Paris / Immobilière 3F / Antin Résidences / ICF La Sablière sur la prise en compte du vieillissement des locataires du parc social et leur maintien à domicile dans de bonnes conditions.**
Intervenants : Pierre ALMANZOR - Habitat et Territoires Conseil et Frédérique TREVIDY - Antin Résidences
- 10h30 – 11h00** **La première opération « d'Habitat senior » connaît un tel succès qu'après la tour Béchaud, la ville de Belfort, le CCAS et Territoire Habitat souhaitent reproduire l'opération à la tour Madrid.**
Intervenante : Béatrice LAFITTE - TERRITOIRE HABITAT
- 11h15 – 11h45** **Mise en réseau d'acteurs de l'habitat, de services et de lien social pour le maintien à domicile des locataires vieillissants sur deux territoires : Rennes et Saint Malo**
Intervenant : Gilbert DUBREUIL - Aiguillon construction
- 11h45 – 12h15** **Vieillir à domicile à Nantes : coordination de l'offre de logements adaptés et d'un ensemble de services**
Intervenant : Louis SOUCHAL - Directeur Général Adjoint de la ville de Nantes chargé de l'action sociale et Directeur du CCAS de Nantes.
- 12h15 – 12h30** **Analyse des besoins et des attentes des personnes âgées : évolution du vieillissement de la population**
Intervenants : Christophe LE PAIH et Patricia MALLET- CHAMPVERT, ANRESA

DEJEUNER PRIS EN COMMUN

14h30 – 15h **Enseignement de quelques expériences d'opérations dédiées au maintien à domicile pour les personnes âgées dans le parc social**
Intervenante : Juliette FURET – Union Sociale pour l'Habitat

15h00 – 16h30 **Table ronde : « Services aux personnes âgées : le bailleur social doit-il être un facilitateur ? un créateur ou un partenaire ? »**

- Christophe LE PAIH - **ANRESPA**
- Brigitte RAULT- **ESPACIL HABITAT** : L'association « Espacil à domicile » propose un accompagnement à la carte des personnes de plus de 60 ans
- Annie MAGAGNOSC - **Conseil Général 94** et Marie DUMAS - **OPH 94** : sensibilisation à la problématique du vieillissement pour le personnel de proximité des bailleurs sociaux du 94 - démarche globale de modernisation de l'aide à domicile par le Conseil Général.
- Louis SOUCHAL - **Directeur Général Adjoint de la ville de Nantes** chargé de l'action social, **Directeur du CCAS de Nantes** : vieillir à domicile à Nantes
- Pierre-Henri DAURE - FEDOSAD - **Fédération Dijonnaise des Oeuvres de Soutien à Domicile** « Générations » un quartier inter générationnel à Saint-Apollinaire en Côte d'Or réalisé en partenariat avec la Ville de Saint Apollinaire, la Fedosad et l'OPAC de Dijon.

FIN DE LA JOURNEE

LIEU : NOVOTEL PARIS LA DEFENSE

2 bld de Neuilly – 92081 PARIS LA DEFENSE

Métro : ligne 1 - Esplanade de la Défense – RER ligne A – Grande Arche

COUPON REPONSE

Merci de nous retourner ce coupon réponse avant le 16 mai 2008

**Par fax au 01.45.62.90.40 ou par courrier
à BAT'IM CLUB – Sandrine JOSSE : 2, Rue Lord Byron – 75008 PARIS – tél : 01.40.75.70.22**

M. Mme Melle Nom Prénom.....

Organisme ou société Fonction.....

Mail

Adresse Téléphone

..... assistera (1) n'assistera pas

*(1) pour les non adhérents, joindre un chèque de 400 €/personne
pour les adhérents, joindre un chèque de 70 € par personne*

Toute annulation doit parvenir par écrit 72 heures avant la date de la manifestation. Après cette date aucun remboursement ne sera effectué.